

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	30	33

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Philippe Jean, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. Alexandre Eche, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Stéphanie Chabbal ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Frédéric Ichard pouvoir à M. Jérôme Flament.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, M. Laurent Deshayes, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier.

D103-2026 Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;

Vu le budget principal de la Communauté de Communes pour l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n°2-1109-2024 du 11 septembre 2024 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux associations pour la période 2024-2026 ;

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant les travaux du groupe de travail chargé de l'examen des demandes de subventions ;

Considérant que les associations retenues participent, par leurs actions, à l'animation, au développement culturel, sportif, social et à l'attractivité du territoire communautaire ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

Association	Commune	Montant
ADMR	Saint-Martin-Laguépie	600 €
ADMR	Vaour	600 €
EPPU Laguépie	Laguépie	315 €
Familles Rurales du Causse	Vaour	5 500 €
La Fine Équipe	Vindrac-Alayrac	200 €
L'Amasière	Cordes-sur-Ciel	100 €
Rock d'Anglars	Saint-Antonin-Noble-Val	600 €
ACADOC	Cordes-sur-Ciel	2 000 €
Aveyron Viaur VTT	Saint-Martin-Laguépie	200 €
Cinécran 81	Albi	1 200 €
Comité du Grand Fauconnier	Cordes-sur-Ciel	500 €
CORDAE – La Talvera	Cordes-sur-Ciel	600 €
Demain Fontbonne	Penne	200 €
Foyer du Ségalar	Saint-Martin-Laguépie	1 000 €
Grésigne en Fugues	Puycelsi	800 €
La Guilde	Les Cabannes	3 000 €
Le Stockage	Cordes-sur-Ciel	500 €
Recto Verso	Cordes-sur-Ciel	1 000 €
Rugby Club Bournazel	Bournazel	500 €
Société des Amis du Vieux Cordes	Cordes-sur-Ciel	700 €
Tous en Scène	Cordes-sur-Ciel	500 €
US Cordes Valver	Cordes-sur-Ciel	500 €

Les Balladines de Penne	Penne	300 €
-------------------------	-------	-------

DIT que le montant total des subventions attribuées s'élève à **21 415 €** ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 ;

AUTORISE le Président à procéder au versement des subventions et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

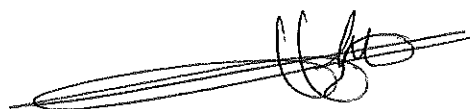
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Arielle BRUN

Le Président



Jérôme FLAMENT

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le



ID : 081-200034064-20260707-D103_2026-DE